

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 34
Présents : 15
Pouvoirs : 12
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq mars,
A neuf heures trente,
se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du
SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le
dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

OBJET

Délibération
2024_03_25_15B
Augmentation de
capital – SEM Soleil :

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François
DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Pascal
PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul
TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : Vincent BONNICI	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON	Mandataire : Marie-Christine THIVANT
Mandant : Sébastien DESHAYES	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Béatrice FOURNEL	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Stéphane HEYRAUD	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Marc LAPALLUS	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Gilles PERRONNET	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : M. Didier PICARD	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : M. Didier PONCET	Mandataire : M. Pascal PONCET
Mandant : Pierre SIMONE	Mandataire : Michel GANDILHON
Mandant : Xavier VILLARD	Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN,
Nicolas CHARGUÉROS, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,
Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL,
Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier
PICARD, Didier PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Michel GANDILHON

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que la société d'économie mixte Solidarité Energie Loire : SEM SOLEIL a procédé à l'ouverture de son capital en vue d'une augmentation de 2 313 400 euros,

CONSIDERANT que les investissements à venir dans les domaines de la méthanisation, du photovoltaïque et de l'éolien nécessitent une augmentation de capital,

CONSIDERANT que la part des investissements privés sera de 15 %.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

AUTORISE la participation du SIEL-TE à l'augmentation de capital de SEM SOLEIL à hauteur de 1 400 000 euros maximum.

Fait et délibéré en séance

Le 25 mars 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.